PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-139_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 – N° 139/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 8 décembre 2025, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Jean-Luc DORNEMIN, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Vanessa CIRICHELLI (arrive à 19 H 07), Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Eric DUVAL (quitte la salle à 19 H 55) et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Eric DUVAL (donne procuration à Mme Béatrix BAZIN à compter de 19 H 55), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Danie LE PUT

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 23 - **Pouvoirs :** 0 - **Votants :** 23

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DES CÔTES-D'ARMOR 2026 - 2032

Monsieur Jean-Luc DORNEMIN, Adjoint au Maire chargé des Travaux et Routes, rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'élaboration du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2026 - 2032 sont menés depuis décembre 2024. Ils ont abouti à la production d'un document complet, établi en concertation avec l'ensemble des collectivités du département.

Le Schéma Départemental se structure autour de deux volets :

- un volet accompagnement social,
- un volet accueil et habitat.

Concernant ce second volet, il rappelle que, pour Leff Armor Communauté, les prescriptions du Préfet issues du Schéma 2019-2025 prévoient une seule aire de petite capacité au niveau intercommunal.

Or, Leff Armor Communauté dispose aujourd'hui de trois aires :

- Lanvollon,
- Goudelin,
- Plouha.

Ainsi, le schéma 2026 - 2032 ne prévoit pas la création d'équipements nouveaux mais l'inscription d'une des deux autres aires existantes (Lanvollon ou Goudelin) au Schéma Départemental, Plouha étant déjà comptabilisée comme aire de petite capacité.

Conformément à la circulaire du 5 juillet 2001, le Schéma doit désormais être soumis pour avis aux EPCI et aux communes concernées. Le document a été présenté au Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 et doit être soumis pour avis aux conseils municipaux de Goudelin, Lanvollon et Plouha.

Le Schéma Départemental sera ensuite présenté le 27 janvier 2026 à la Commission départementale consultative des gens du voyage, avant publication par arrêté préfectoral.

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la circulaire du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi du 5 juillet 2000 ;

VU le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Côtes-d'Armor 2019 - 2025 ;

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-139_2025-DE

VU le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 202[illegible] ;

VU la demande d'avis formulée par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor ;

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré et voté, par 21 voix pour et 2 abstentions :

- **DONNE** un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2026 - 2032 des Côtes-d'Armor ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor ainsi qu'à Leff Armor Communauté.

Le Maire,

Affiché le : 18 DEC. 2025

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Xavier COMPAIN